

des poursuites ont été ordonnées, des procès intentés, etc., en vertu de ces règlements : mais, quand les artisans gênés, inquiétés ou condamnés en ont appelé au Consulat ou au Roi, des déclarations formelles ont « conservé et maintenu la ville de Lyon en son ancienne exemption, liberté et franchise ». Justice a été faite, et la justice, c'était la reconnaissance du régime de la liberté, le droit à la liberté. Les manufactures et le commerce à tous les degrés eurent à Lyon, au moins au xv^e, au xvi^e et dans la première partie du xvii^e siècle, le bénéfice d'une liberté du travail à peu près entière (9).

Il nous reste à dire quelques mots de la situation générale des choses au regard des Protestants. Il est manifeste que, pour la médecine et la chirurgie, les Protestants ont pris à Lyon une place importante. Dans les métiers, il n'y a guère que pour l'horlogerie qu'il a fallu compter avec eux. Partout ailleurs, ils ont été en très faible minorité. Aucune opposition ne paraît avoir été faite ni à leur établissement ni au développement de leurs affaires ; en fait, ils ont été confondus avec les autres artisans. Nous avons dit déjà qu'il en a été différemment pour la banque et le commerce au point de vue du rang que les Réformés ont occupé. Quoique nous n'ayons rien découvert de précis sur la nature de leurs entreprises, il paraît certain, d'après la tradition et d'après les faits présentés plus haut, que plusieurs des Protestants ont joué un rôle actif dans le mouvement d'affaires de notre ville au xvii^e siècle. Les Zollikofer, les Aceré, les Tronchin, les Locher, les Sarrasin, les Pélissari, les Riettmann, sont

(9) Ce régime libéral a été par degrés modifié au cours du xviii^e siècle.